RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.

Numéro de délibération : **2026-91**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 30/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Caroline MOREAU, conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PEARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
	Sylvie NIEDERER	Catherine BONY
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
	Ismaël DELERAY	Hervé LELIEVRE
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qu'elle a reçues de l'assemblée municipale en date du 20 mars 2026. Elles concernent :

82	Renonciation au DPU – parcelles AM 470 et AM 471 de 469m² au 3 rue des Glands
83	Vente de la concession de terrain n°1003
84	Renonciation au DPU – parcelle AK 177 de 1 382m² au 1 rue des Acacias
85	Renouvellement concession n°891
86	Modification en cours d'exécution n°2 au marché de MOE des LOCAUX ASSOCIATIFS
87	Renonciation au DPU – parcelle AI 402 d'une superficie de 742m² au 9 rue des Eglantines
88	Renonciation au DPU – parcelles AK 402, AK 403 et AK 405 d'une superficie de 910m² au 68 Route Nationale
89	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 13/11/2026

Publié le 13/11/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 06/11/2026
La secrétaire de séance
Caroline MOREAU

le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-91-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026